

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence, lundi le 11 avril 2020 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présent, le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**2020.05.098**

## **1. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret en vigueur au sujet du prolongement de l'état d'urgence;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux, appuyé par le conseiller Denis Godmer et résolu unanimement

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents en visioconférence à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**2020.05.099**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 MAI 2020**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Séance du conseil à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour du 11 mai 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
4. Adoption de la liste sélective des déboursés

5. Demande de PIIA 2020-019
6. Demande de PIIA 2020-020
7. Demande de PIIA 2020-021
8. Demande de PPCMOI 2020-022
9. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement de zonage 215-2020
10. Adoption du premier projet de règlement 215-2020
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la collecte et transport des matières résiduelles 216-2020
12. Adoption du projet de règlement 216-2020
13. Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2019
14. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 du vérificateur externe
15. Intention de partenariat dans une entente intermunicipale relative à l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR

Période de questions de la séance du 14 avril 2020

Période de questions en différée

16. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.05.100

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.05.101

### 4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
-----------------------	---------------------	---------

LES ENTREPRISES S.LAURIN	93	7 640.09 \$
BCH CONSULTANTS	94	551.88 \$
THOMSON REUTERS CANADA	95	82.95 \$
CÉLINE BRIEN	96	643.86 \$
	97	2 889.66 \$
DEBBIE BLYTHE	98	221.61 \$
POSTES CANADA	99	76.07 \$
MARCHÉ M.BOUCHARD	100	17.95 \$
GEOTAB INC.	101	80.48 \$
JUTEAU RUEL INC.	102	395.23 \$
TOILETTES QUÉBEC	103	195.46 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	104	99.00 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	105	0
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	106	196.53 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	107	15 412.30 \$
SRAD COMMUNICATIONS	108	132.22 \$
LOCATION DICKIE MOORE	109	2 210.27 \$

9213-5375 QUÉBEC INC.	110	114.98 \$
BMR	111	1 980.43 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	112	386.46 \$
YVON MARINIER INC.	113	634.84 \$
SERVICES PSANSREGRET	114	406.25 \$
JEAN FOURNIER	115	960.00 \$
PÉTROLE PAGÉ	116	1 189.12 \$
L'INFORMATION DU NORD	117	275.94 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	118	799.83 \$
PG SOLUTIONS	119	4 213.83 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	120	1 670.09 \$
ZONE CRÉATIVE	121	663.98 \$
MRC DES LAURENTIDES	122	1 361.13 \$
BUDGET PROPANE	123	334.49 \$
MARTECH SIGNALISATION	124	549.01 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	125	7 614.22 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	126	573.10 \$

**Total** **54 573.26 \$**

### **PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS**

Salaires municipaux incluant rem. de dépenses	39 218.31 \$
Services de téléphonie	414.89 \$
Remises salariales fédérales	4 697.38 \$
DAS provincial	11 540.18 \$
RREMQ	5 676.74 \$
Harnois Énergies - Petro-T	116.01 \$
Hydro-Québec	600.86 \$
Frais bancaires	29.44 \$
Frais bancaires	280.95 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Protectron	51.29 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
<b>Total</b>	<b>68 407.33 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2020.05.102**

#### **5. DEMANDE DE PIIA 2020-019**

Demande de permis no. 2020-038 faite par Monsieur Pascal St-Jacques et Madame Karine Leblanc

Monsieur Pascal St-Jacques  
Madame Karine Leblanc  
104, chemin des Érables  
Lantier, J0T 1V0  
4517-81-4659-0-000-0000  
Lot: 31-6, rang 11, canton Doncaster  
Zone: 2V

#### **Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	4 sur 4
Apport des constructions	2 sur 2
Volumétrie et forme du bâtiment	16 sur 16
Matérialité et caractéristiques architecturales	40 sur 40
Aménagement des terrains	16 sur 16
Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
Éclairage	4 sur 4

Grand-total pour Bâtiment principal	92 sur 92
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2020-019 soit et est acceptée selon la résolution 2020.05.22 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2020.05.103**

**6. DEMANDE DE PIIA 2020-020**

Demande de permis no. 2020-039 faite par Monsieur Serge Charbonneau

Monsieur Serge Charbonneau  
104, montée Bellevue  
Lantier, J0T 1V0  
4612-23-2030-0-000-0000  
Lot: 6 029 776-P  
Zone: 13H

**Évaluation**

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	4 sur 4
Apport des constructions	2 sur 2
Volumétrie et forme du bâtiment	16 sur 16
Matérialité et caractéristiques architecturales	40 sur 40
Aménagement des terrains	16 sur 16
Aires de stationnement et allées de circulation	10 sur 10
Éclairage	4 sur 4

Grand-total pour Bâtiment principal	92 sur 92
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2020-020 soit et est acceptée selon la résolution 2020.05.23 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2020.05.104**

**7. DEMANDE DE PIIA 2020-021**

Demande de permis no. 2020-040 faite par Monsieur Serge Charbonneau

Monsieur Serge Charbonneau  
104, montée Bellevue

Lantier, J0T 1V0  
4612-23-2030-0-000-0000  
Lot: 6 029 776-P  
Zone: 13H

#### Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2020-021 soit et est acceptée selon la résolution 2020.05.24 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.05.105

#### 8. DEMANDE DE PPCMOI 2020-022

Premier projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 101, chemin de la Pension sur le lot existant 26-34 du rang 11 du canton de Doncaster au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne- usage « Fermette associable à l'habitation » dans la zone 2V.

Demande de permis no. 2020-041 faite par Monsieur François Rouleau et Madame Laurence Verreault-Laprise

Monsieur François Rouleau  
Madame Laurence Verreault-Laprise  
101, chemin de la Pension  
Lantier, J0T 1V0  
4516-12-8287-0-000-0000  
Lot : 26-34, rang 11, canton Doncaster  
Zone : 2V

#### Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de  
modification ou d'occupation d'un immeuble  
(PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	100.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), nommée « Demande de PPCMOI – Autorisation d'avoir des poules » (ci-après nommée « la demande »), a été présentée par les demandeurs devant les membres du comité consultatif d'urbanisme le 5 mai 2020 (via « ZOOM »);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Fermette associable à l'habitation » sur la propriété des demandeurs, située au 101 chemin de la Pension le (lot 6 030 395 du cadastre du Québec (ancien lot 26-34, rang 11 du canton Doncaster));

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de fermette prévoit la construction d'un poulailler

pouvant accueillir un maximum de 10 poules (page 3 de la demande);

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété des demandeurs est située en zone 2V, en vertu de l'annexe A « Carte de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la classe d'usage « Fermette associable à l'habitation » n'est pas autorisée dans la zone 2V, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété des demandeurs est situées dans l'affectation régionale « Résidentiel et de récréation », en vertu de la carte intitulée « Synthèse des grandes orientations du sol » dans la planche 3 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la classe d'usage « Fermette associable à l'habitation » fait partie du groupe d'usages « Foresterie et Agriculture », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe d'usage « Agriculture » est compatible, sous conditions, avec l'affectation « Résidentiel et de récréation » en vertu de l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les conditions mentionnées à l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides dont l'extrait se lit comme suit :

*« ... AGRICULTURE / sous condition*

*Seule la culture du sol ainsi que les établissements de production animale à contraintes environnementales limitées sont autorisés.*

*Les établissements de production animale à plus fortes contraintes environnementales tels porcherie, animaux à fourrure, veaux en réclusion ou volailles excédant chacun 30 unités animales, et tout autre type de production excédant 100 unités animales par établissement sont incompatibles avec l'affectation résidentielle et de récréation ... »;*

Considérant que le document intitulé « Demande de PPCMOI – Autorisation d'avoir des poules » contient notamment les informations suivantes;

1. Une description de l'objet de la demande;
2. Une description du projet (dont le plan d'implantation du poulailler adjacent au garage);
3. Une explication détaillée des motivations sous-jacentes à ce projet;
4. Une déclaration que les mesures obligatoires de gestion des fumiers seront intégralement respectées;
5. Les mesures d'atténuations prévues (page 6 de la demande) qui se lisent comme suit;

**BRUIT :** *« Aucun mâle ne sera présent dans notre poulailler. Le coq génère un bruit pouvant déranger nos voisins, or s'il s'avérait qu'un de nos poussins en soit un, nous le changerions immédiatement pour une femelle »;*

**PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES :** *« Plusieurs prédateurs vivent sur notre terrain et à proximité soient des renards, des pékans et autres. Afin de ne pas modifier leurs habitudes alimentaires, nous veillerons à ce qu'il soit impossible pour la vie sauvage d'entrer dans notre poulailler ainsi que notre bassecour »;*

**MESURES DE CONTRÔLE :** *« Les poules ne seront pas en liberté sur notre terrain, mais elles seront restreintes à leur poulailler ainsi que leur bassecour »;*

6. L'« Annexe I – Témoignage du voisinage »;
7. L'« Annexe II – Exemple de poulailler »;

8. L'« Annexe III – Expérience précédente »;

9. L'« Annexe IV – Calcul de distance »;

Le comité est d'avis qu'il est souhaitable de suggérer aux demandeurs de ne pas effectuer du jardinage en pente ou vers les lignes latérales, mais davantage vers les lignes avants afin de maximiser les distances entre le lac (plus de 150 mètres);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est suffisamment détaillée pour conclure qu'elle est conforme au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est suffisamment détaillée pour conclure qu'elle respecte les critères d'évaluation édictés à l'article 2.3 du règlement no. 184-2017 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble qui se lisent comme suit :

*« 1. La compatibilité des usages prévus dans le projet avec les usages présents dans le milieu environnant...»;*

*« 2. La qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité, de l'architecture et de l'aménagement des lieux...»;*

*« 6. La génération d'inconvénients sur le voisinage (intégration visuelles, affichage, bruit, circulation, odeurs, poussières, accessibilité, projection d'ombres) et les moyens et les aménagements prévus pour en assurer la réduction...»;*

*« 8. La qualité d'intégration du projet sur le site d'insertion, en respect avec la topographie, le drainage naturel, la végétation (et sa hauteur à maturité) en minimisant son impact visuel...»;*

*« 9. La contribution du projet à la promotion des valeurs sociales, culturelles, familiales et environnementales...»;*

*« 11. La protection et la mise en valeur des arbres, des boisées et du couvert forestier ...»;*

*« 12. La faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu ... »;*

IL EST PROPOSÉ par conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le premier projet de résolution numéro 2020.05.105, adoptée en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant l'usage « Fermette associable à l'habitation ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### AVIS DE MOTION

#### 9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 215-2020

Le conseiller Denis Godmer, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le premier projet de règlement 215-2020 modifiant le règlement de 154-2014 afin d'autoriser la classe d'usage « fermette associable à l'habitation » (et tout autre classe d'usage permise en zone 13H) dans la zone 30I.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Denis Godmer.

#### 2020.05.106

#### 10. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 215-2020

IL EST PROPOSÉ par Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement 215-2020 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'autoriser la classe d'usage « fermette associable à l'habitation » (et tout autre classe d'usage permise en zone 13H)

dans la zone 30I.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

## 11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 216-2020

La conseillère Carole B. Dussault, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 216-2020 abrogeant le règlement 192-2018 concernant la collecte et transport des matières résiduelles.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Carole B. Dussault.

2020.05.107

## 12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-2020

IL EST PROPOSÉ par Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 216-2020 abrogeant le règlement 192-2018 concernant la collecte et transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.05.108

## 13. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Organisme Lantier Code géographique 78015

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Réalisations 2018	Budget 2019	Réalizations 2019		Total consolidé <sup>1</sup>
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus					
Fonctionnement	1 2 365 441	2 292 618	2 527 850	250 213	2 546 115
Investissement	2 35 000		36 000	468	36 000
	3 2 400 441	2 292 618	2 563 850	250 681	2 582 115
Charges	4 2 419 465	2 398 051	2 464 428	246 901	2 497 840
Excédent (déficit) de l'exercice	5 (19 024)	(105 433)	79 422	3 780	84 275
Moins : revenus d'investissement	6 ( 35 000 ) ( ) ( )		36 000 ( ) ( )	468 ( ) ( )	36 000 ( ) ( )
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7 (54 024)	(105 433)	43 422	3 312	48 275
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Amortissement des immobilisations	8 274 331	291 358	329 377	36 150	364 454
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			2 520	2 520
Remboursement de la dette à long terme	10 ( 116 316 ) ( ) ( )	97 922 ( ) ( )	97 913 ( ) ( )	46 483 ( ) ( )	144 396 ( ) ( )
Affectations					
Activités d'investissement	11 ( 206 127 ) ( ) ( )	88 003 ( ) ( )	167 060 ( ) ( )	516 ( ) ( )	168 044 ( ) ( )
Excédent (déficit) accumulé	12 193 940		50 373	(3 255)	47 118
Autres éléments de conciliation	13 2 000		29 483	28 449	57 932
	14 147 828	105 433	144 280	16 885	159 584
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15 93 804		187 682	20 177	207 859

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.  
Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.05.109

## 14. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter le rapport du maire.  
(Le document est disponible sur demande et sur le site Internet)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.05.110

## 15. INTENTION DE PARTENARIAT DANS UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU SITE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIDR

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit le bannissement des matières organiques des lieux d'élimination;

**CONSIDÉRANT QUE** les Villes et Municipalités se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge (nommée RIDR) a déposé une offre en avril 2020 aux municipalités desservies par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL), afin d'adhérer à une entente pour l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR au même titre que les 10 municipalités actuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDR planifie d'agrandir son site de compostage et de déposer une demande Étape 2 au PTMOBC incluant le tonnage estimé de matières organiques à collecter dans la municipalité de Lantier;

Il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**De** faire connaître dès maintenant à la RIDR l'intérêt de la Municipalité de Lantier à adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, à une entente pour l'utilisation de son site de compostage des matières organiques, tel que détaillé à l'offre déposée par celle-ci en avril 2020, et ce, conditionnellement à ce que l'ensemble des municipalités concernées par l'offre de la RIDR y adhèrent et que la MRC des Laurentides autorise les Villes et municipalités à disposer de leurs matières organiques au site de RIDR.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2020**

Aucune question

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS EN DIFFÉRÉE**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance.

Par courriel : [info@municipalite.lantier.qc.ca](mailto:info@municipalite.lantier.qc.ca)

Par téléphone : 819.326.2674 poste 3400

2020.05.111

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 15

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.